

SIEA DES DEUX RIVES
PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL SYNDICAL
DU LUNDI 30 JUIN 2025 à 18h00



ORDRE DU JOUR

- Approbation compte rendu de séance du 19 mai 2025
- Délibération : Autorisation donnée au Président pour signer un contrat de prêt – budget ASC 70420
- Informations diverses

Monsieur Didier AUDOIT constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18h00.

Présents (11) : Guy COGOURDANT (Arbis PDB), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Michel DUVIGNAC (Saint Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne).

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (3) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT, Joël LACOSTE (Laroque) donne procuration à Michel VINCELOT, Bruno BERNEDE (Virelade) donne procuration à Michel DUVIGNAC.

Absent (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Les membres présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 15, il a été décidé de procéder conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité.

Afin d'améliorer la procédure des actes administratifs, une double signature est nécessaire. Monsieur Michel ARMAGNACQ, Vice-Président, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Assistait également à cette séance Flavie REMAUT (SIEA des 2 rives).

Le compte rendu de la séance du 19 mai 2025 est validé à l'unanimité.

Monsieur le président Didier AUDOIT rappelle que le projet de délibération a été envoyé préalablement à la réunion afin que chacun puisse en prendre connaissance.

DELIBERATION

Monsieur le Président, Didier AUDOIT, rappelle aux membres du comité syndical que, dans le cadre des travaux de la nouvelle station d'épuration de Podensac, un emprunt de 2 000 000 € avait été prévu au budget primitif 2025.

Il est nécessaire de le réaliser afin de pouvoir mandater les factures sur l'exercice.

Sous le contrôle de Monsieur Michel ARMAGNACQ, chargé des finances, Monsieur Didier AUDOIT informe que quatre établissements bancaires ont été sollicités : le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et La Banque Postale. Il présente le tableau comparatif des offres de prêt.

Monsieur Michel ARMAGNACQ propose un résumé de l'analyse des caractéristiques des propositions et explique qu'il privilégie un remboursement trimestriel avec des amortissements constants sur 20 ans afin d'optimiser le coût total du crédit.

Jérôme Tainguy demande la durée de vie d'une station d'épuration. Monsieur Didier AUDOIT répond qu'à partir de 50 ou 60 ans, le génie civil commence à poser des soucis. Sa durée de vie couvre tous les besoins jusqu'en 2050.

Parmi les quatre propositions reçues, La Banque Postale a fait la meilleure offre.

Jérôme Tainguy demande à quoi correspond la date affichée en bas du tableau de comparaison des offres de prêts car le titre de la ligne n'apparaît pas. Madame Flavie Rémaut répond qu'il s'agit de la date de déblocage des fonds. Elle informe également qu'il s'agira de procéder dans un deuxième temps aux votes de décisions modificatives afin de pouvoir régler la première échéance sur le budget 2025 du fait du choix d'un remboursement trimestriel.

Monsieur Didier AUDOIT soumet au vote la délibération suivante :

Délibération 21-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 30 juin à 18H00, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 23 juin 2025, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (11) : Guy COGOURDANT (Arbis PDB), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Michel DUVIGNAC (Saint Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne).

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (3) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT, Joël LACOSTE (Laroque) donne procuration à Michel VINCELOT, Bruno BERNEDE (Virelade) donne procuration à Michel DUVIGNAC.

Absent (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons)

21-2025 _ Autorisation donnée au Président pour signer un contrat de prêt – budget ASC 70420

Monsieur Didier AUDOIT, en sa qualité de Président, rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'investissement sur le budget 70420 Assainissement Collectif, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 2 000 000 € dans le cadre de l'opération 420 « nouvelle station d'épuration, postes de transfert et réseaux ».

Quatre établissements bancaires ont été contactés. Les offres ci-dessous ont été proposées :

DUREE	REMBOURSEMENT	Type	CMSO		CREDIT AGRICOLE		CAISSE D'EPARGNE		BANQUE POSTALE	
			Proposition valable 6 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 4 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 7 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 1er juillet 2025	Frais de dossier
20	TRIMESTRIEL	Linéaire	3,68%	1 000 €	3,83%	2 000 €	4,33%	3 000 €	3,63%	2 000 €
			745 200,00 €		777 469,16 €		876 825,00 €		736 890,20 €	
25	TRIMESTRIEL	Linéaire	3,90%	2 000 €	3,97%	2 000 €	4,50%	3 000 €	3,68%	2 000 €
			984 750,00 €		1 004 388,19 €		1 341 740,00 €		931 040,00 €	
Déblocage des fonds			15/09/2025		01/09/2025				22/08/2025	

DUREE	REMBOURSEMENT	Type	CMSO		CREDIT AGRICOLE		CAISSE D'EPARGNE		BANQUE POSTALE	
			Proposition valable 6 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 4 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 7 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 1er juillet	Frais de dossier
20	SEMESTRIEL	Linéaire	3,83%	2 000 €	-	-	-	-	-	-
			785 150,00 €		-	-	-	-	-	-
25	SEMESTRIEL	Linéaire	3,90%	2 000 €	-	-	-	-	-	-
			994 500,00 €		-	-	-	-	-	-
Déblocage des fonds			15/09/2025		-	-	-	-	-	-

DUREE	REMBOURSEMENT	Type	CMSO		CREDIT AGRICOLE		CAISSE D'EPARGNE		BANQUE POSTALE	
			Proposition valable 6 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 4 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 7 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 1er juillet	Frais de dossier
20	ANNUEL	Linéaire	3,83%	2 000 €	-	-	-	-	-	-
			804 300,00 €		-	-	-	-	-	-
25	ANNUEL	Linéaire	3,90%	2 000 €	-	-	-	-	-	-
			1 014 000,00 €		-	-	-	-	-	-
Déblocage des fonds			15/09/2025		-	-	-	-	-	-

Sur proposition du Président et après avoir pris connaissance des offres de financement, le comité syndical à l'unanimité :

- Vote la réalisation à La Banque Postale d'un emprunt d'un montant de 2 000 000€ destiné à financer l'opération 420 « nouvelle station d'épuration, postes de transfert et réseaux »

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 2 000 000 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2045

La tranche est mise en place au plus tard le 22/08/2025

Versement des fonds en 1 fois avant la date limite du 22 août 2025

Périodicité : trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.63%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 2 000€ (0.10% du montant du contrat de prêt)

Le comité syndical s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de La Banque Postale.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

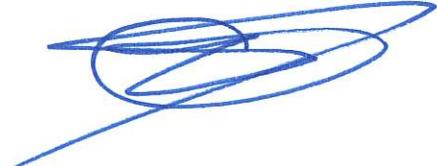
D'autoriser Monsieur Didier AUDOIT (Président) ou Monsieur Michel ARMAGNACQ (vice-président délégué), à signer le contrat de prêt au nom du comité syndical et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Didier AUDOIT informe le comité syndical que, Monsieur Jean Luc DEGUDE (Podensac) l'a informé de l'opportunité d'acheter un immeuble sur la commune de Podensac, celui de l'ancienne Poste. La mairie se pose la question de l'acheter aussi. De plus, se pose aussi la question de la pérennité de la location des locaux actuels du syndicat auprès de la commune de Podensac. Une visite de ces locaux est proposée à Monsieur Didier AUDOIT, jeudi 3 juillet après midi. Monsieur Michel VINCELOT demande le montant du loyer actuel. Madame Flavie REMAUT répond 5500€/an. Monsieur Didier AUDOIT se propose d'aller visiter ces locaux. Le comité syndical donne accord pour visite.
- Monsieur Didier AUDOIT donne la parole à Madame Flavie REMAUT afin qu'elle présente l'avancement des chantiers en cours :
 - La Gravette : distribution de l'eau effective en sortie de la déferrisation. Poursuite de la mise en observation : période pendant laquelle celui qui a construit et celui qui exploite travaillent ensemble afin de s'assurer du bon fonctionnement. Des tests de variation de débit ont été réalisés. Cependant, une analyse est à faire sur les équipements qui existent car des perturbations électriques sont constatées. Une expertise est prévue dans les prochains jours. Les organes de coupure dysfonctionnent. Des solutions techniques existent. Un sous-dimensionnement d'un coffret annexe à l'armoire électrique est suspecté.
 - Station d'épuration de Podensac, postes et réseaux : La partie réseau est plutôt bien avancée. Quelques anomalies notamment un écart de 26 cm sur une hauteur de fil d'eau. Une visite est prévue avec l'entreprise ce jeudi 3 juillet. Les relations avec cette entreprise sont complexes. La construction de la station suit son cours. Belle équipe de la SAUR avec qui cela se passe très bien. Le cabinet MERLIN suit ce dossier de très près, de manière très efficace. Partenariat de maîtrise d'œuvre d'excellente qualité.
 - A Cadillac, Route de Sauveterre, des travaux sont en cours pour la reprise de branchements d'eau potable.
 - A Rions, sur les travaux de Mengeonne, EDF a changé le type d'alimentation. Un accord a été passé : l'alimentation est passée en tarif jaune. Agur doit venir finaliser la nouvelle armoire. D'autre part, des fuites sur la citerne ont été constatées. Il est nécessaire de fiabiliser la station de Mengeonne avant de commencer le château d'eau de Jourdan.
 - Installation de la nouvelle version de JVS infinity qui propose des outils d'analyse intéressants.

M. le Président demande s'il y a des questions.

La séance est levée à 18h52

<p>M. AUDOIT Didier (Cadillac sur Garonne) - Président</p> 	<p>M. ARMAGNACQ Michel (Cérons) – secrétaire de séance</p> 
--	---